



Lettre d'information n°9 – Mars 2016

Te Rau Mata Araï

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

- ✓ Atelier de formation « Gestion de projet de lutte contre les espèces envahissantes menaçant la biodiversité de Polynésie française »
- ✓ Bilan de la gestion de la petite fourmi de feu sur Tahiti
- ✓ Contrôle des animaux ensauvagés au sein du Parc de Te Faaiti
- ✓ Partenariat avec Air Tahiti sur la campagne de sensibilisation à la biosécurité

Atelier de formation « Gestion de projet de lutte contre les espèces envahissantes menaçant la biodiversité de Polynésie française »

En Polynésie française, comme dans beaucoup d'autres îles du Pacifique, la conservation de la biodiversité est devenue un enjeu crucial, non seulement pour la nature mais aussi pour les populations des îles qui en dépendent. Les pressions humaines, couplées avec les invasions d'espèces introduites, ont profondément touché la biodiversité de la Polynésie française, conduisant à l'extinction de certaines espèces endémiques et à l'altération du fonctionnement des écosystèmes.

Actuellement, 46 espèces animales et végétales introduites sont classées par la législation locale "Espèces menaçant la biodiversité de Polynésie française" ; parmi celles-ci, 15 sont sur la liste de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) des 100 espèces les plus envahissantes du monde. Face à ce constat le gouvernement de la Polynésie française, avec la participation de l'Etat, appuie un groupement de prestataires appelé le « groupement espèces envahissantes »(GEE) en charge de la coordination d'actions de luttes, de communication, et de formation. Dans le cadre de ce programme, un premier séminaire de travail avait été réalisé en octobre 2013 à Tahiti, intitulé « Atelier de travail sur la mise en place d'un réseau de surveillance et de gestion des espèces envahissantes ». Ce séminaire avait permis de rencontrer des acteurs de l'environnement, des associations et des communes, de tous les archipels afin de poser les bases d'un réseau de surveillance et d'actions contre les espèces. En 2014, une campagne de sensibilisation a été réalisée sur 24 îles de Polynésie française afin de rencontrer les populations et les acteurs locaux en matière d'environnement. Lors de cette campagne, le constat a été fait que de nombreuses associations étaient actives et en demande de projet.

Pour répondre à cette demande, et multiplier les actions de terrain en renforçant les capacités des personnes ressources concernant la gestion de projet, un atelier de travail a été mené les 30-31 mars et 1^{er} avril. **L'objectif de ce rassemblement était de donner aux personnes ressources (associations, guide de randonnées, agent communaux) les connaissances nécessaires en environnement et en gestion de projet pour leur permettre de réaliser des actions efficaces pour la biodiversité de leur île.**

Une équipe de choc au service de la protection de l'environnement



Ainsi, **29 personnes ressources** venues de **18 îles** de Polynésie française des 5 archipels ont pu bénéficier de la formation de trois jours abordant les thèmes suivants :

- Jour 1 :
 - Généralités sur les thèmes de la biodiversité et des écosystèmes (Définition)
 - Les espèces envahissantes menaçant la biodiversité en Polynésie française
 - Comment définir son projet ?
- Jour 2 :
 - Méthode de détection, de lutte et de suivi (plantes, mammifères, oiseaux, fourmis)
 - Modalité de mise en œuvre de son projet (suivi de projet, calendrier, budget)
 - Source de financement
- Jour 3 : Mise en application des méthodes de luttes, sur le terrain, sous forme de 3 ateliers (plantes, mammifères et oiseaux, fourmis)

Un programme chargé, à l'issue duquel **12 projets de gestion** des espèces envahissantes ont été élaborés. Le travail reste à compléter mais les personnes ressources et porteur de projet disposent maintenant de tous les éléments pour finaliser leur projet et faire des demandes de financement nécessaire à leur mise en œuvre. Les présentations sont disponibles sur www.environnement.pf/atelier-de-formation

Bilan de la gestion de la petite fourmi de feu sur Tahiti

Signalée officiellement en Polynésie française en 2004, la petite fourmi de feu est classée "espèce menaçant la biodiversité" selon le code de l'environnement parmi 11 autres espèces animales depuis 2006. Au delà des menaces qu'elle représente pour la biodiversité, elle est reconnue comme étant problématique pour la santé et pour les activités économiques. Or son extension se poursuit sur Tahiti mais aussi petit à petit sur les autres îles de Polynésie française notamment à Moorea (détectée en 2011) puis à Rurutu (détectée en 2014). Ces deux dernières font l'objet d'un plan d'action distinct de celui de Tahiti et ne sont pas traitées dans le présent article.

Localisation des colonies de petites fourmis de feu sur l'île de Tahiti
(carte disponible sur Te Fenu@ : <https://www.tefenua.gov.pf/tefenua/>)



Les opérations de traitements chimiques à grande échelle réalisés au début de l'infestation n'ont pas permis de contenir la propagation de la fourmi. Les résultats non satisfaisants et les coûts trop importants des traitements ont menés à leur interruption en 2010. Au regard de l'évolution de la situation, une nouvelle stratégie a été élaborée.

L'objectif global contre cette peste consiste dorénavant à conserver le contrôle de la situation sur l'île de Tahiti. Pour atteindre cet objectif, trois résultats sont attendus à moyen terme :

- **Freiner et contrôler la propagation sur Tahiti : "Bons gestes à adopter par tous" ;**
- **Prévenir la propagation vers les autres îles de Polynésie française : "Expansion zéro" ;**
- **Prévenir la propagation vers l'international : "Dissémination zéro".**

Partant du fait que l'homme contribue à la dissémination de cette espèce sur de grandes distances par le transport de terre, de végétaux et de déchets végétaux, cette problématique **est bel et bien l'affaire de tous** et il appartient à chaque autorité de mettre en place les mesures techniques voire réglementaires contribuant à contenir cette peste, que ce soit au niveau des particuliers, des travaux d'aménagements, des transporteurs ou encore de l'activité agricole pour les principaux secteurs concernés. **Afin d'accompagner les acteurs du secteur privé, du secteur public et les particuliers vers l'adoption des ces bons gestes, le plan d'actions prévoit 4 grandes actions à mener :**

- **Action 1 :** Assistance aux communes et aux populations touchées, par la formation et l'information sur la prévention, la détection et les traitements possibles, sur les 11 communes
- **Action 2 :** Mise en place d'une certification des entreprises, afin de limiter la propagation de la fourmi par l'intermédiaire des marchandises
- **Action 3 :** Communication spécifique pour l'île de Tahiti délivrant 3 messages : non propagation de la fourmi, méthode de détection et de méthode de traitement
- **Action 4 :** Amélioration des connaissances et développement de méthodes de gestion avec la mise en place de programme de recherche visant à développer des méthodes de lutte plus respectueuses de l'environnement

Si vous résidez dans une île considérée aujourd'hui indemne de cette peste, restez vigilant car il est primordial qu'elle ne s'installe pas. En cas de doute, vous pouvez nous faire parvenir un signalement : <http://www.environnement.pf/signalement>

Plus d'informations sur : <http://www.environnement.pf/la-petite-fourmi-de-feu>

Contrôle des animaux ensauvagés au sein du parc de Te Faaiti



Les animaux ensauvagés, tels que les cochons et les caprins, causent des dégâts directs sur la flore remarquable et disséminent les espèces envahissantes. Or, ils sont signalés et observés de manière récurrente ces dernières années au sein du parc de Te Faaiti.

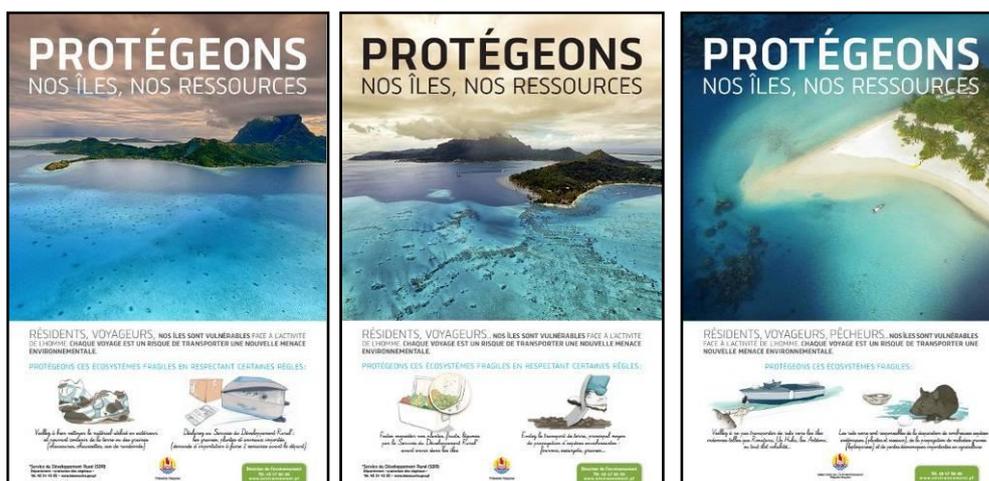
Une opération de lutte ponctuelle a donc été organisée par la Direction de l'environnement au sein de l'espace protégé, avec la participation de l'association des chasseurs de Papeno'o " Vaituoru Nui ", afin de réduire le nombre de ces animaux. Ainsi, ce sont 2 cochons mâles de 30 et 50 kg et 7 caprins (4 boucs et 3 chèvres) qui ont été abattus les 12 et 13 mars 2016.

Le cochon sauvage ainsi que la chèvre ensauvagée sont considérés comme des agents perturbateurs des écosystèmes dans lesquels ils sont introduits. Ils figurent sur la liste de l'UICN des 100 espèces parmi les plus envahissantes au monde. Pour en savoir plus <http://www.uicn.fr/Guide-vertebres-envahissants-OM.html>

Partenariat avec Air Tahiti sur la campagne de sensibilisation à la biosécurité

Contactée dans le cadre de la distribution des affiches de sensibilisation à la biosécurité, la société de transport Air Tahiti a répondu au-delà de nos attentes en souhaitant devenir partenaire de cette action. Possédant de très nombreux points de passages tels que les agences et aéroports sur de nombreuses îles, ce sont 3 fois 110 affiches qui leurs seront prochainement fournis afin de toucher un très grand nombre de personnes.

Nous souhaitons remercier Air Tahiti pour son implication dans la protection de nos îles.



Si vous aussi, vous pensez pouvoir lutter contre une espèce exotique envahissante, faites nous part de votre projet pour que nous puissions vous aider

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à :

invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

Signalement en ligne :

<http://www.environnement.pf/signalement>

